



faites de la musique !



CONSERVATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
DE MUSIQUE

 DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

**PROJET  
d'ETABLISSEMENT  
2015-2020**



## **SOMMAIRE**

### **1/ Préambule**

#### **La nécessité d'un projet d'établissement**

- Les textes officiels et la définition du projet d'établissement
- Les missions d'un Conservatoire Départemental de Musique
- Le contenu du projet d'établissement
- L'élaboration et la concertation
- La validation

### **2/ Présentation générale du Conservatoire Départemental des Alpes Maritimes**

- Historique
- Missions pédagogiques et musicales
- Spécificités du Conservatoire Départemental aux origines de sa création
- L'organigramme de l'équipe administrative et pédagogique en 1990
- Les actions de la nouvelle équipe de direction de 2011 à 2015

### **3/ Etat des Lieux à la rentrée 2015**

#### **Le Conservatoire Départemental de Musique en 2015**

##### **Les centres, les élèves, les pratiques**

- Les centres et leur nombre d'élèves
- Rapport entre population et nombre d'élèves de chaque centre
- Les pratiques instrumentales
- Les pratiques collectives
- Les interventions musicales en milieu scolaire
- Les manifestations musicales en 2014-2015

##### **L'organigramme du personnel administratif et pédagogique en 2015**

##### **Le budget du Conservatoire Départemental de Musique en 2015**

##### **Le Bilan**

### **4/ Les enjeux et orientations du nouveau projet d'établissement**

- Le projet artistique, moteur des projets pédagogiques et facteur de cohésion de l'équipe des professeurs
- La valorisation et le croisement des esthétiques musicales pratiquées au Conservatoire
- Les nouveaux outils numériques en appui des actions pédagogiques et de diffusion

### **5/ Les objectifs d'actions à moyen et long terme**

- Calendrier des actions à moyen terme
- Descriptifs de ces actions et de leurs possibilités de développement à long terme

### **6/ Conclusion**

## 1/ Préambule

### **La nécessité d'un Projet d'Établissement**

#### ▪ **Les textes officiels et la définition du projet d'établissement**

La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 prévoyait que le directeur «conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés, il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet ». L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique le rend aujourd'hui obligatoire pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou communal et intercommunal.

Le projet d'établissement est donc la clé de voute d'un document qui décline des actions pédagogiques et artistiques, toutes les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales et le financement qui en découle.

#### ▪ **Les missions d'un Conservatoire Départemental**

Les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. En effet, pour décider des choix les plus pertinents et mettre en adéquation missions, projets, actions et moyens de mise en œuvre, il est nécessaire d'élaborer un projet global d'action, à moyen et long terme.

Le projet tient compte de la place de l'établissement dans l'organisation territoriale telle qu'elle résulte des schémas départementaux et le cas échéant, des plans régionaux de développement de la formation professionnelle. Il est élaboré en concertation avec les collectivités territoriales concernées.

#### ▪ **Le contenu du projet d'établissement**

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les établissements relevant de l'Education Nationale, les structures en charge de la pratique amateur ainsi que les lieux de création et de diffusion. Lorsque plusieurs spécialités sont proposées, l'interdisciplinarité est favorisée.

Le projet d'établissement vise notamment à identifier les missions et le rôle de chacun ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles.

Pour le personnel, le projet d'établissement précise le nombre et le profil des enseignants spécialisés, les heures d'enseignement nécessaires ainsi que le niveau de qualification et les compétences artistiques et pédagogiques requises. Il précise également la composition de l'équipe de direction et de l'équipe administrative et technique.

### ▪ **L'élaboration du projet d'établissement**

L'élaboration du nouveau projet d'établissement du Conservatoire Départementale a été préparée par un questionnaire adressé à l'ensemble de l'équipe pédagogique de la structure, en mars 2015. L'orientation du questionnaire avait comme principal objectif la mise en valeur des pratiques musicales collectives du Conservatoire, à partir d'un projet artistique permettant de nourrir la démarche pédagogique.

Une synthèse et une analyse de ce questionnaire ont ensuite été effectuées au sein de trois commissions pédagogiques successives au mois de mars avril et mai 2015.

Un consensus a été obtenu au sein de la commission pédagogique pour adopter un certain nombre de mesures détaillées dans la dernière partie du document « objectifs à moyen et long terme ».

### ▪ **La validation du projet d'établissement**

Le Projet d'Établissement doit être validé, pour une durée fixée à cinq années, par une délibération de la collectivité responsable, en l'occurrence le comité syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental.

## 2/ Présentation générale du Conservatoire Départemental des Alpes Maritimes

### ■ L'Historique

A la suite des lois de décentralisation, le Comité Départemental d'enseignement musical, organe de réflexion et de propositions, a constaté au niveau de l'enseignement musical un double déséquilibre :

- géographique entre les zones urbaines bien équipées (parfois à l'excès en ce qui concerne les écoles de musique) par rapport aux zones rurales pour ainsi dire totalement dépourvues.
- structurel entre les écoles de musique municipales ou associatives accueillant pour la majorité des enfants par rapport aux établissements agréés ou contrôlés par l'Etat bénéficiant d'aides en ne scolarisant pourtant qu'un nombre limité d'élèves.

En conséquence, ce Comité a proposé de doter le haut et moyen pays d'une structure d'enseignement musical. Le Conseil Général des Alpes-Maritimes en concertation avec les municipalités concernées décida donc, dès 1984, de créer à titre expérimental «L'Ecole Intercommunale de Musique de la vallée de la Tinée».

Le projet consistait à doter la zone rurale du département d'un enseignement musical de qualité fonctionnant avec des professeurs itinérants recrutés par concours ouverts au niveau national.

Les communes partenaires s'engageaient à mettre à la disposition de l'Ecole de Musique des locaux compatibles avec l'organisation d'une activité d'enseignement musical, et veillaient également à en assurer l'entretien.

**Le fonctionnement de la structure a pu être assuré grâce à une participation financière importante du Conseil Général (64 % du budget primitif), les communes et les parents d'élèves apportant le reste des ressources.**

Devant la réussite de cette expérience qui a reçu pendant deux ans une centaine d'élèves enfants et adultes suivant régulièrement les cours de l'Ecole de Musique, une heure de cours instrumentaux (2 à 3 élèves) et une heure de formation musicale (10 à 15 élèves) par semaine, le Conseil Général des Alpes-Maritimes a demandé qu'une étude soit réalisée sur la création d'une école de musique départementale qui couvrirait alors toute la zone de montagne des Alpes-Maritimes.

Ce dossier, constitué par la Délégation départementale à la musique et à la danse et Monsieur Roger BRUN, directeur administratif de l'Ecole, fut approuvé par l'Assemblée Départementale en octobre 1986.

Le dossier de création prévoyait son expansion comme suit :

- Année scolaire 1986-1987 : vallée de la Vésubie et du Haut Var
- Année scolaire 1987-1988 : moyenne vallée du Var
- Année scolaire 1989-1990 : pays de Grasse, Estéron, vallée de la Roya-Bévéra

ainsi que le personnel et les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

## ■ Missions pédagogiques et musicales

Les orientations définies dans le rapport de création de l'Ecole Départementale de Musique approuvées par le Conseil Général lors du vote de la « Décision Modificative n°2 » de 1986 prévoient notamment :

- **Le recrutement** par voie de concours ouvert au niveau national de professeurs itinérants devant enseigner dans des localités de la zone de montagne,
- **Des interventions musicales dans les écoles primaires** par la réalisation de « programmes éducatifs » élaborés par des professeurs spécialisés titulaires du DUMI, en étroite collaboration avec les enseignants
- **Le développement de la vie musicale** par des auditions publiques d'élèves et par des concerts donnés par les professeurs
- **Le soutien aux associations musicales locales** : chorales, fanfares, harmonies, etc...

A la rentrée scolaire 1989-1990, l'Ecole Départementale de Musique fonctionnait dans 22 centres et couvrait presque toute la totalité de la zone de montagne des Alpes-Maritimes.

La source organisatrice de cette structure est devenue en mai 1990 un Syndicat Mixte (département-commune) située à Nice sous la présidence de M. Jean THAON, Maire de Lantosque.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- donner la possibilité à un maximum d'enfants et d'adultes, d'étudier et de pratiquer la musique dans les meilleures conditions,
- permettre aux élèves les plus motivés de poursuivre leurs études musicales dans les conservatoires et d'accéder à une formation professionnelle

### **Le choix des « dominantes instrumentales » par zones géographiques**

Le projet de départ était d'attribuer à chaque centre une « dominante instrumentale », destinée à faciliter le regroupement d'élèves permettant sur une même zone géographique la création d'un orchestre à cordes, d'une harmonie et d'un ensemble de cuivres.

#### **Pays de Grasse-Estéron : dominante « cordes »**

Centres d'enseignement : Coursegoules, Gillette, Roquestéron, Saint Cézaire sur Siagne, Saint Vallier de Thiey, Thorenc

#### **Roya-Bévéra : dominante « cuivres »**

Centres de : Breil sur Roya, Sospel, Tende

#### **Tinée, Vésubie, Var : dominante « bois »**

Centres de : Clans, Isola, Guillaumes, Puget-Théniers, Roquebillière, Saint Etienne de Tinée, Saint Martin Vésubie, Saint Sauveur sur Tinéo, Valberg, Valdeblère, Villars sur Var

**Centre de Carros** : regroupant toutes les disciplines



**A la suite d'une inspection de M. Michel CUKIER, Inspecteur principal de la Musique affecté en région PACA, l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes a reçu en Août 1994, l'agrément du Ministère de la Culture et de la Francophonie.**

▪ **Spécificités du Conservatoire Départemental aux origines de sa création**

**- des professeurs itinérants**

Les professeurs du Conservatoire se rendent en moyenne dans trois vallées différentes par semaine et 170 000 kilomètres sont parcourus par l'ensemble des professeurs sur une année

**- des professeurs polyvalents**

Ils sont à la fois spécialistes d'une discipline instrumentale ou vocale mais peuvent aussi enseigner en plus de leur spécialité la formation musicale et diriger des ensembles instrumentaux et vocaux.

**- un partenariat exemplaire avec l'Education Nationale et l'Inspection Académique**

Mises en place depuis l'année scolaire 1986/1987, les interventions musicales en milieu scolaire sont conçues dans une triple perspective :

- Permettre à tous les enfants scolarisés en primaire de bénéficier d'un éveil à la musique, activité contribuant très largement à l'épanouissement de l'enfant et au développement de son potentiel créatif.
- Associer les Enseignants aux interventions musicales et leur donner les moyens techniques de prolonger cette action dans le cadre de leur propre enseignement.
- Permettre d'intégrer les écoles à la vie culturelle du Haut-Pays au moyen de réalisations musicales diverses.

Pour ce faire, le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes a utilisé les compétences de 5 musiciens diplômés et spécialisés, issu d'un C.F.M.I. (Centre Universitaire de Formation de Musiciens Intervenants), titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant décerné, sur examens, après deux ans d'études. Le Conservatoire est la première structure d'enseignement de la Musique du Département des Alpes Maritimes qui a procédé à ce type de recrutement de personnel spécialisé.

**- des répertoires et des pratiques instrumentales liées au patrimoine**

**Les Musiques Traditionnelles** : au cours de l'année scolaire 1989-1990, a été mise en place une expérience originale en créant, en fonction du passé historique propre à chaque vallée du haut et moyen pays, des ateliers de musique traditionnelle :

- Fifre, tambour, accordéon diatonique dans la vallée de la Roya, la Vesubie et la Tinée (Breil sur Roya, Lantosque et Saint Etienne de Tinée).
- Galoubet et tambourin dans le Pays Grassois (Saint Cézaire sur Siagne)
- Chant Traditionnel dans le Pays Grassois (Valderoure, Cabris)

Le Conservatoire Départemental de Musique favorisait ainsi la résurgence d'un patrimoine culturel local qui risquait de disparaître par manque de moyen et absences de structuration.

Par son organisation et son implantation géographique, le Conservatoire a apporté l'efficacité indispensable à la vitalité de sa sauvegarde

Depuis 1999, la Musique Traditionnelle est devenue un véritable département pédagogique avec un professeur titulaire du diplôme d'état de Musique Traditionnelle.

**Les orgues historiques :** Dans les années 1980, le Conseil Général des Alpes-Maritimes a mené une opération exceptionnelle de restauration, de conservation et de mise en valeur du patrimoine organistique du département et notamment des orgues italiennes de la Roya-Bévéra.

Le Conservatoire Départemental de Musique s'est emparé de ce patrimoine en créant, d'une part, un poste de professeur d'orgue afin de former de futurs organistes et de doter chacun des 6 orgues historiques des vallées de la Roya-Bévéra et d'autre part, en faisant revivre ces orgues historiques à travers les auditions d'élèves et concerts donnés par les professeurs.

La création d'un Festival International d'Orgue, en 2002, a pu aboutir, grâce aux financements de l'Europe, du Conseil Régional et du Conseil Général dans le cadre du renforcement de l'identité culturelle des zones transfrontalières.

#### - un enseignement musical et des pratiques collectives qui accueillent des adultes

Les chiffres de 1990 faisaient apparaître à ce sujet un nombre d'élèves adultes inscrits dans les cours du Conservatoire comptant pour 20 % de l'effectif total, plaçant ainsi la structure au premier rang des structures d'enseignement musique agréées du Département.

#### ▪ L'organigramme en 1990 :

Fonction	Nombre d'heures hebdo	Cadre d'emploi	Statut	Date entrée en fonction
Directeur Général M. BRUN	Temps complet	Poste spécifique Filière administrative	Contractuel	01/09/1984
Directeur Adjoint M. VANDAMME	Temps complet	Poste spécifique Filière culturelle	Titulaire	01/09/1988
Directeur Adjoint M. DUBREUIL	Temps complet	Poste spécifique Filière culturelle	Titulaire	01/09/1988
Secrétaire Général M. Guy PIERRE	Temps complet	Filière Administrative	Contractuel	01/05/1990
Secrétaire	Temps complet	Agent Administratif	Titulaire	01/04/1986
Secrétaire	Temps complet	Agent Administratif	Titulaire	01/06/1988
Secrétaire	Temps complet	Agent Administratif	Titulaire	01/01/1990

+ 27 professeurs à temps complets, attachés à une zone et 5 musiciens intervenant en milieu scolaire assurant une sensibilisation à la musique dans les écoles primaires avec un programme hebdomadaire de :

- 18h d'enseignement, face à face pédagogique et 2h de répétition pour les concerts



## ▪ **Les changements intervenus dans l'équipe de direction du Conservatoire Départemental de 2010 à 2015**

Le Directeur Général, Roger Brun, a été radié des cadres le 28/04/2010.

Durant cette période de transition, Claude Vandamme a été nommé directeur par intérim.

Le 24/01/2011, le Conseil Général des Alpes-Maritimes met Alain Joutard, Directeur Musical de la Délégation Départementale à la Musique et à la Danse, à disposition du Syndicat Mixte afin de présenter une aide complémentaire importante à la structure en tant qu'adjoint au directeur par intérim.

Alain Joutard sera nommé directeur musical à la rentrée scolaire 2011-2012, Claude Vandamme réintégrant son poste de Directeur Adjoint et conseiller aux études.

### **Les actions de la nouvelle équipe de Direction de 2011 à 2015**

- En 2011 : élargissement du partenariat avec l'Education Nationale et mise en place d'un examen départemental 1<sup>er</sup> cycle en partenariat avec 7 conservatoires et écoles de musique agréés.

S'inscrivant dans la dynamique historique existant entre le Conservatoire et l'Education Nationale, la nouvelle Direction crée, en collaboration avec le Conseil Départemental, service de l'Education et le Rectorat, des orchestres aux collèges favorisant la pratique instrumentale collective dans le temps scolaire. Les cinq établissements partenaires de cette initiative sont : le collège Jules Romain à Nice (2011), le collège l'Eau Vive de Breil sur Roya, le collège Jean Franco de Saint Etienne de Tinée, le collège Ludovic Bréa de Saint Martin du Var (2012) et le collège René Cassin de Tourrette-Levens (2015).

Concernant l'examen départemental 1<sup>er</sup> cycle, 56 élèves du Conservatoire Départemental de Musique ont été lauréats depuis 2011, avec un taux de réussite de 98 %.

- En 2012 : un nouveau mode de gestion partenarial

Sur décision du Président, Jean Thaon, une nouvelle collaboration avec la Paierie Départementale des Alpes-Maritimes permet une action de la gestion du Conservatoire plus intégrée au service institutionnel qui encadre la structure.

Expansion de la structure avec la création d'un 23<sup>ème</sup> centre à Tourette Levens.

Pour mémoire, le dernier centre créé au sein du Syndicat Mixte du Conservatoire était celui de Carros en 1989.

Création du « MAD Tour » : tournée de concerts (10 dates) à vocation pédagogique, favorisant la rencontre et l'écoute de groupes de Musique Actuelles issus de 9 structures d'enseignement du Département.

- En 2013 : changement de locaux et nouveau logiciel

L'équipe administrative du Conservatoire intègre de nouveaux locaux, plus spacieux et plus récents que ceux utilisés précédemment. En effet, l'ancien siège administratif du Conservatoire, occupé depuis 25 ans par cette équipe, était dans un état de vétusté préoccupant, créant des conditions de travail éprouvantes et préjudiciables à la bonne marche de l'établissement.

Il est procédé à l'installation d'un nouveau logiciel informatique « IMUSE » remplaçant l'ancien système QR jugé inadapté au nouveau fonctionnement du conservatoire, avec l'objectif d'installer plus d'interactivité avec l'équipe de professeurs et d'obtenir une capacité de réactivité plus importante de l'équipe administrative.

- En 2013-2014 : consolidation du rôle et du statut des professeurs du Conservatoire

Nomination de professeurs « référents de zones » qui, sous la responsabilité de la Direction, voient leurs missions précisées afin d'assurer un relais sur le terrain le plus efficace possible.

Nomination d'un professeur musicien intervenant en milieu scolaire titulaire en tant qu'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe

- En 2014-2015 : un grand projet artistique et pédagogique fédérateur, le 30<sup>ème</sup> anniversaire du Conservatoire Départemental de Musique

Réalisation de 17 concerts de professeurs spécifiques à cet événement dans l'année scolaire 2014-2015, en plus des 27 concerts professeurs et élèves organisés à l'initiative des professeurs, avec un point d'orgue rassemblant l'ensemble de ces professeurs et 140 élèves dans la grande salle Apollon d'Acropolis dans le cadre de « C'est pas classique », le 28 novembre 2015 à Nice.

Réalisation d'un DVD, permettant de suivre l'essentiel de l'activité du Conservatoire Départemental de l'année 2014-2015, en mettant en valeur l'équipe pédagogique en situation de cours et de concerts sur l'ensemble des 23 centres.

### 3/ Etat des Lieux

#### Le Conservatoire Départemental en 2015

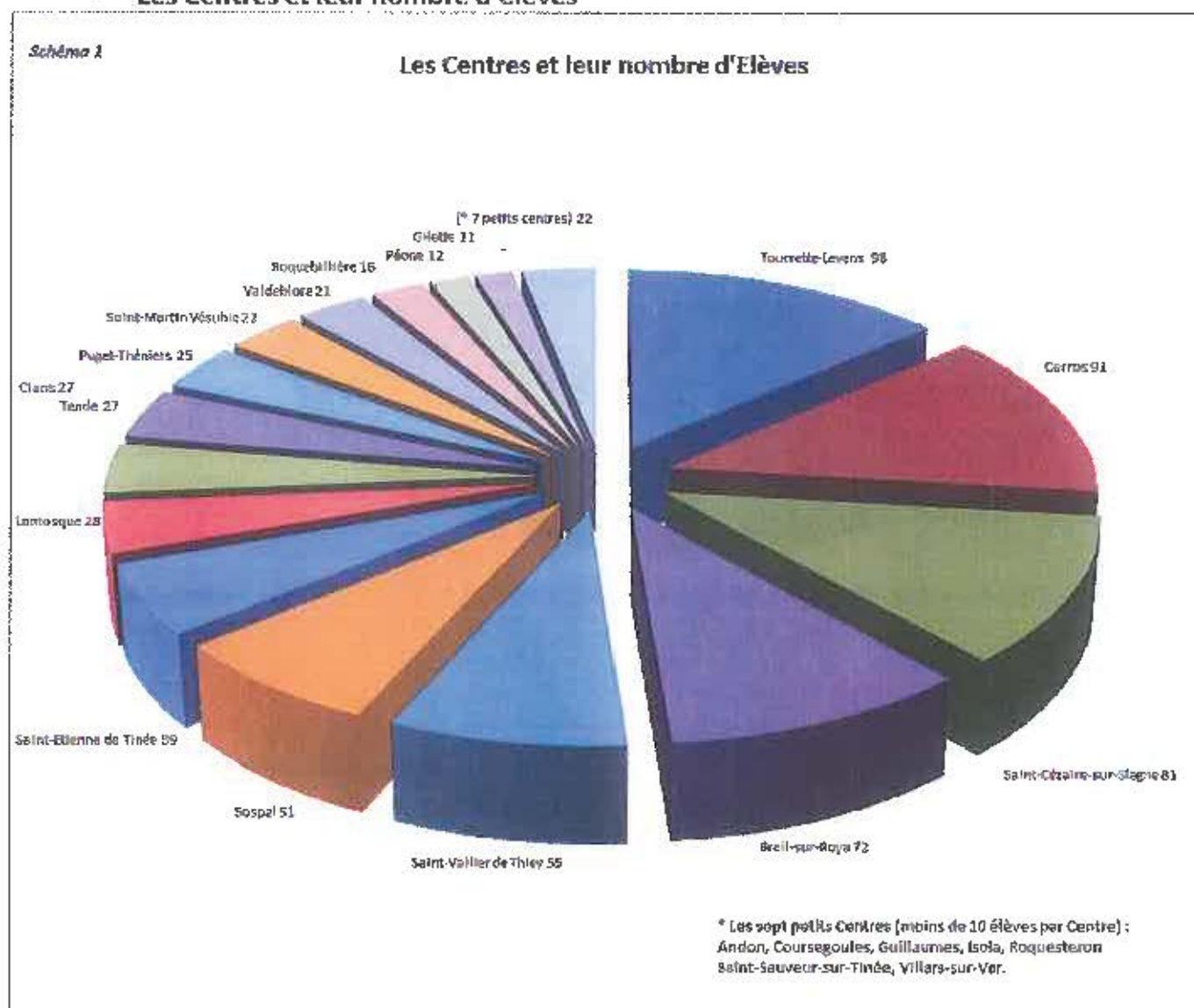
Les chiffres de la rentrée 2015 sont les suivants :

- 695 inscriptions enfants et adultes enregistrées pour les 23 centres, dans les deux disciplines principales, Musique et Théâtre, dont 432 élèves inscrits dans le cursus 1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>ème</sup> cycle, les autres inscrits se répartissant dans les cours d'initiation musicale et les ateliers de Pratique Collective : Pratiques Vocales, Djembé, Musiques Actuelles, Atelier de Musiques Traditionnelles et Théâtre.

Si l'on prend également en compte les élèves provenant des communes «hors centre d'enseignement» et les collégiens des «Orchestres au Collège», on constatera, depuis 2012, une stabilité des effectifs autour de 800 inscrits.

#### Les centres, les élèves et les pratiques

##### ■ Les Centres et leur nombre d'élèves

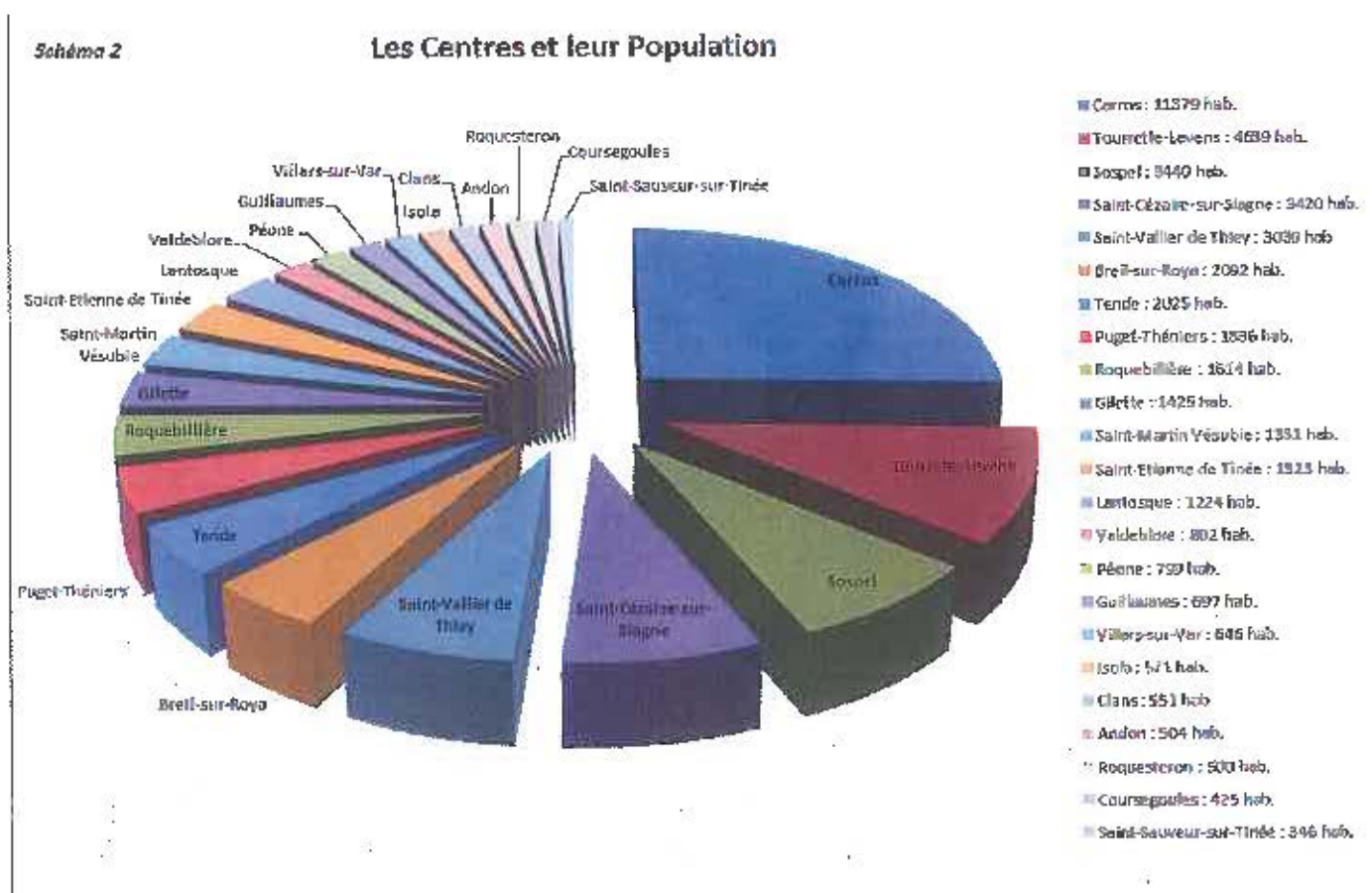




Le Conservatoire Départemental a connu en septembre 2012 une expansion de ses activités puisque qu'un 23<sup>ème</sup> centre a été créé au sein du Syndicat Mixte. Il s'agit de la commune de Tourrette-Levens. C'est aujourd'hui le centre qui accueille le plus d'élèves. Ce centre permet également au Conservatoire de disposer de ses propres locaux.

Concernant les locaux mis à disposition par les communes, la situation a cependant peu évolué au regard de l'existant : sur les 23 centres, 4 sites seulement disposent de locaux propres aux activités du Conservatoire Départemental : Roquebillière, Carros, Saint-Vallier de Thiey et Tourrette-Levens. Concernant les autres communes, l'activité musicale du Conservatoire est accueillie dans des salles municipales, des salles de classes d'écoles primaires et de collèges. On notera qu'il faut en moyenne pouvoir disposer de trois salles pour une moyenne de trente élèves sur une commune, et d'au moins quatre salles à partir de 50 élèves.

### Le rapport entre la population de chaque centre et le nombre d'élèves

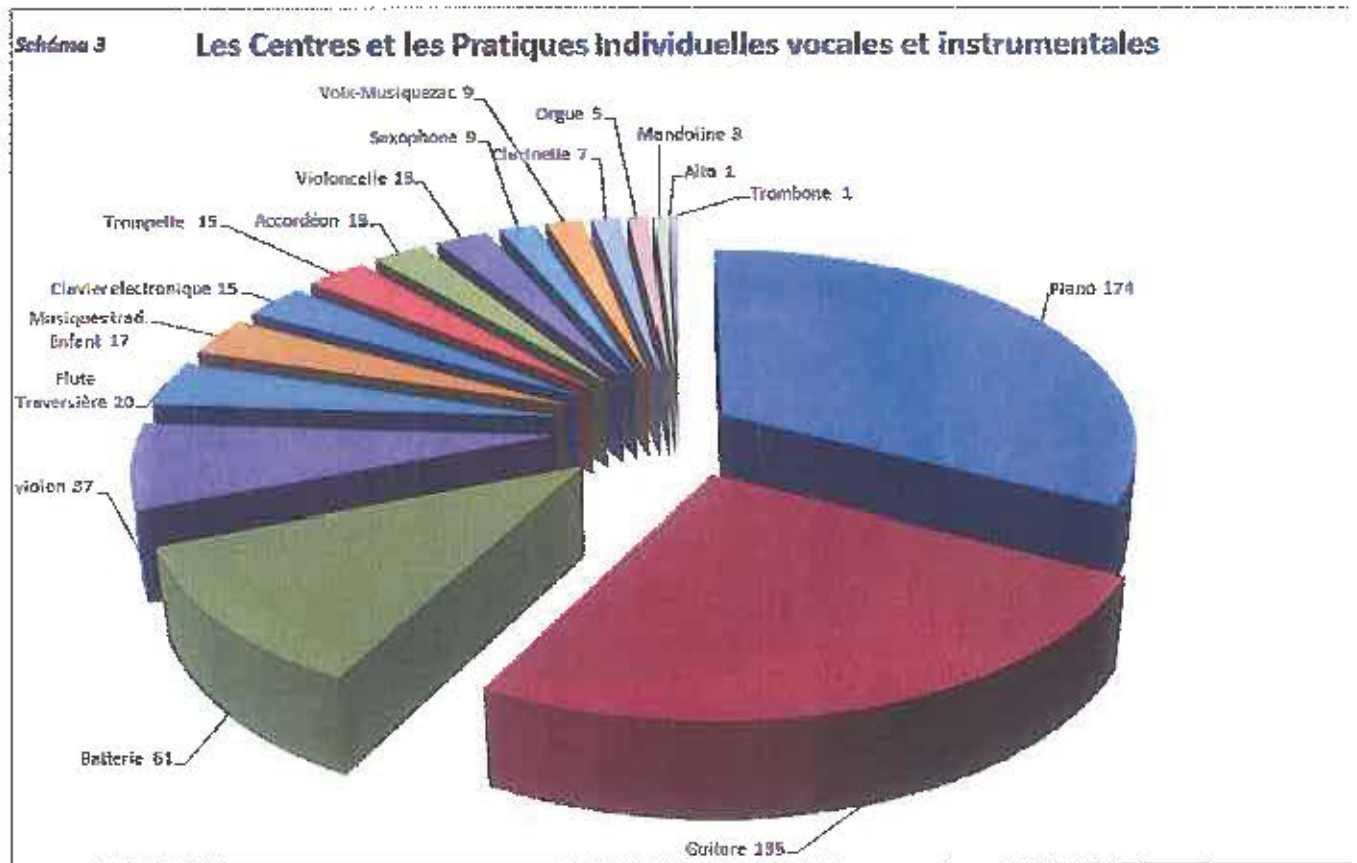


Il est intéressant de mettre en regard ce schéma avec le schéma précédent afin d'examiner l'équilibre du rapport nombre d'habitants/nombre d'élèves dans chaque centre. Ainsi, des «petits centres» en nombre d'élèves révèlent cependant, en pourcentage de leur population, un rapport plus élevé que des centres accueillant plus d'élèves.

Ainsi, la commune de Clans est en 9<sup>ème</sup> position pour le nombre d'élèves mais en 1<sup>ère</sup> position concernant le ratio nombre d'élèves/population, de l'ordre de 4,90%.

Si l'on opère des regroupements de communes tenant compte de ces pourcentages on obtient : 9 centres de 0,6 à 0,8 %, 7 centres de 1 à 2 %, 5 centres de 2 à 3% et 2 centres de 3 à 4%.

▪ **Les pratiques instrumentales**



Elles ont été diversifiées sur l'ensemble des sites. Ils ne s'agit plus aujourd'hui de cibler ces pratiques en «dominante instrumentale» suivant les vallées, mais de répondre au mieux à la demande des familles et des enfants pour proposer un choix de pratiques instrumentales le plus ouvert possible sur tous les centres.

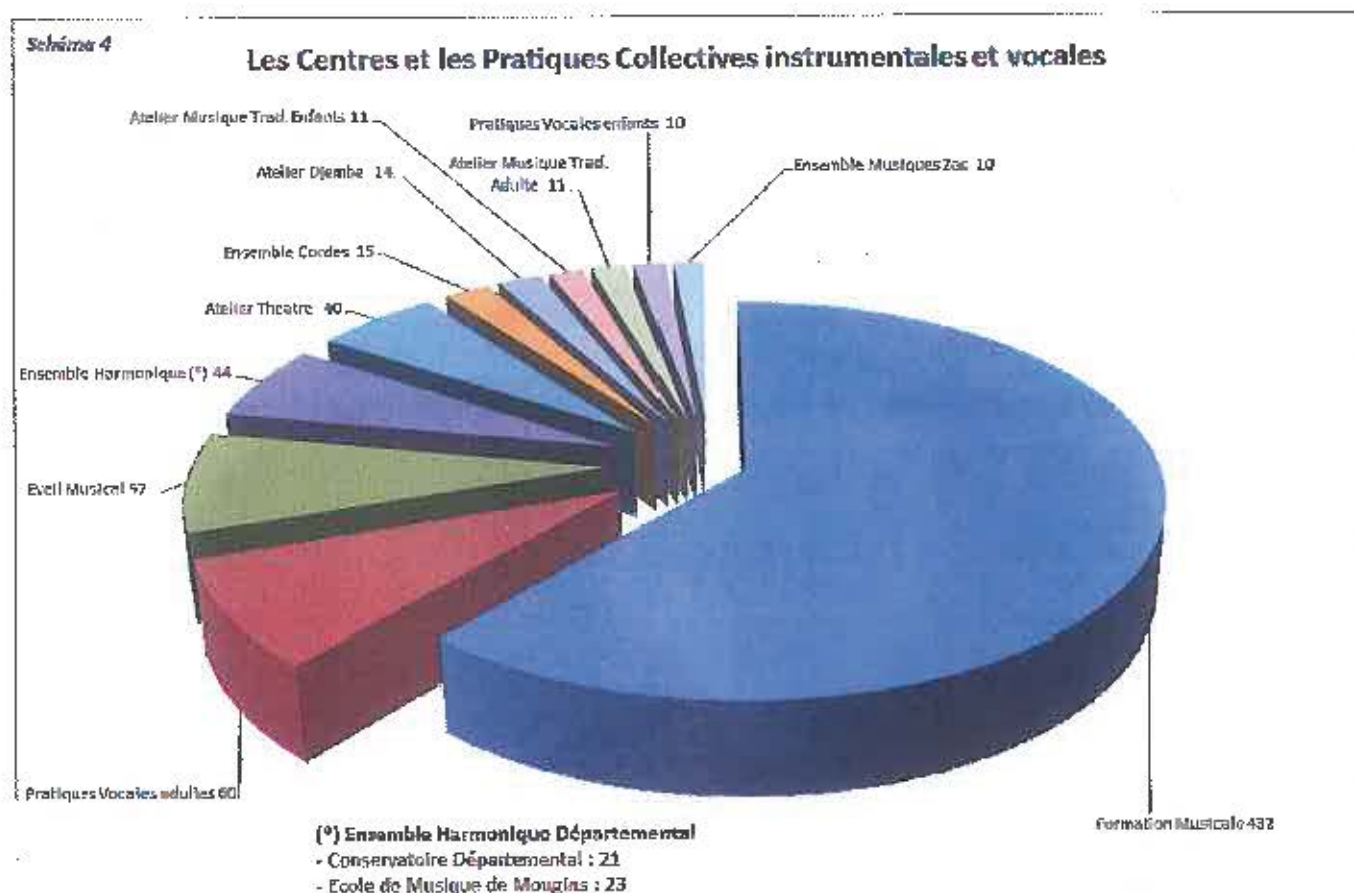
Le piano et la guitare restent cependant, comme le plus souvent dans les écoles de musique, les instruments les plus demandés. On remarquera également la « montée en puissance » des effectifs en batterie. Cette pratique instrumentale montre d'une part l'intérêt des enfants pour une pratique rythmique de la musique, et d'autre part oriente aussi la pratique instrumentale vers les répertoires « Musiques Actuelles »

La pratique des cordes et la pratique des vents sont à égalité d'effectifs : 36 enfants pour les cordes et 41 enfants pour les vents. Cet équilibre est important à noter car l'apprentissage des cordes semble toujours au départ plus contraignant que celui des vents, et donc suggérerait un choix moins spontané que celui des vents.

On remarquera cependant que cette pratique est concentrée sur trois zones : le haut pays grassois (Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery), Carros et Tournette-Levens alors que la pratique des instruments à vent est plus également répartie sur l'ensemble des 23 centres.



## ▪ Les pratiques collectives



La Formation Musicale fait naturellement partie des pratiques collectives et c'est elle qui regroupe chaque semaine le plus grand nombre d'élèves (tous les élèves inscrits en cursus).

Les pratiques vocales des adultes (en tête des pratiques collectives des adultes) sont plus développées que les chorales d'enfants hors cursus.

L'Ensemble harmonique, avec ses 45 instrumentistes, réussit à rassembler un effectif instrumental important en nombre et équilibré entre les pupitres, grâce à un partenariat inter-établissement avec l'Ecole de Musique de Mougins.

L'ensemble instrumental cordes, en comparaison, reste à dynamiser, en créant sur le même modèle que l'Ensemble Harmonique des partenariats avec d'autres structures d'enseignement du Département.

Les ensembles «Musiques Actuelles» en sont au début de leur structuration et sont appelés à un développement plus conséquent dans l'avenir, grâce à la dynamique par le «Mad-Tour».

Les ateliers Théâtre sont en expansion, avec la création de deux nouveaux cours à Breil sur Roya.





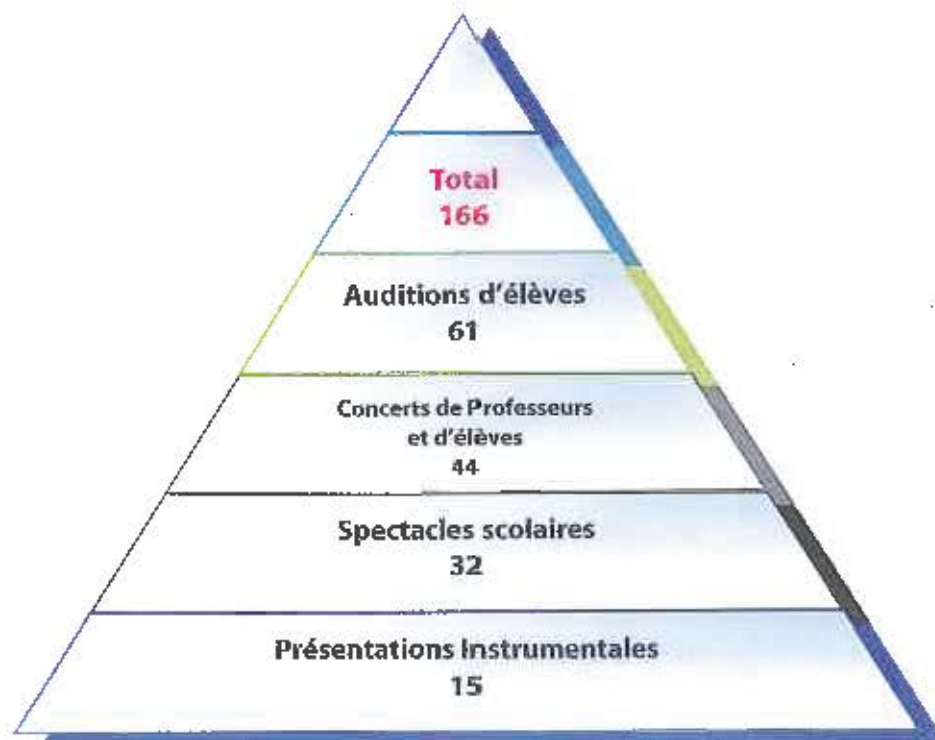
117 classes bénéficient de ce dispositif en temps scolaire, élaboré à partir du projet d'école de l'établissement et le Conservatoire a su par ailleurs s'adapter à la nouvelle réforme des rythmes scolaires mise en place sur le plan national en 2013.

Ainsi, 3 interventions (Castellars, Bonson, Colomars) sont dispensées à la demande des communes, dans le cadre du nouveau dispositif «Tap» (travail en temps périphérique). Castellars a mis en place un dispositif «Tap» tout en maintenant ses interventions en temps scolaire; Colomars est une nouvelle commune associée.

Toutes les communes, liés depuis longtemps à l'action en milieu scolaire du Conservatoire ont donc maintenu le financement des interventions en temps scolaire, malgré le coût supplémentaire engendré par leur prise en charge des «Tap» sur leur territoire.

Concernant par ailleurs les 4 collèges partenaires de l'opération «Orchestre au Collège» (Nice, Breil sur Roya, Tourettes-Levens et Saint-Etienne-de-Tinée), il est à noter que le Conseil Départemental a renouvelé pour la troisième année consécutive sa subvention (10 000 euros annuels). Deux établissements (Jules Romain à Nice et Ludovic Bréa à Breil) ont mis en place pour cette nouvelle année scolaire, dans la dynamique de ces «orchestres au collège», des options musiques pour leurs classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, en collaboration avec le professeur de musique de l'établissement. Le nombre de collégiens concernés par cette opération a été multiplié par deux par rapport aux effectifs de 2014 pour un total de 80 élèves.

#### ▪ Les manifestations musicales en 2014-2015



On constatera une augmentation du nombre de ces manifestations concernant les concerts professeurs (de 25 en 2013/2014 à 44 cette année scolaire 2014/2015) et des spectacles scolaires (de 20 l'année dernière à 35 en 2014/2015).

### **L'organigramme administratif et pédagogique en 2015**

#### ▪ **L'équipe de direction et l'équipe administrative**

Fonction	Nombre d'heures hebdo	Cadre d'emploi	Statut	Date entrée en fonction
Directeur	Temps complet	Directeur d'établissement artistique	Contractuel	24/01/2011
Directeur Adjoint	Temps partiel 60%	Poste spécifique Filière culturelle	Titulaire	01/09/1988
Chargée de Mission	Temps partiel 80%	Poste spécifique Filière culturelle	Titulaire	01/06/1988
Secrétaire comptable	Temps complet	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Titulaire	01/05/1990
Secrétaire	Temps complet	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Titulaire	01/07/2000
Secrétaire	Temps complet	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	01/05/2005
Agent technique	Temps partiel 75%	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Titulaire	01/01/2004

Le profil du directeur actuel du Conservatoire Départemental est un profil de musicien (diplômé du Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon) et se différencie de celui du Directeur Général en poste en 1990, dont les compétences étaient uniquement administratives.

Le poste de secrétaire général (qui serait aujourd'hui celui d'un responsable administratif) n'a pas été reconduit.

Les postes de chargée de mission, de secrétaires administratifs sont pérennisés et intégrés dans les cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale.

Le poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe, chargé de l'entretien des locaux administratifs du Conservatoire n'a plus sa raison d'être en 2015, cette tâche étant dorénavant pris en charge par les services du Conseil Départemental.

#### ▪ **L'équipe enseignante**

L'équipe de professeurs est constituée actuellement de 23 titulaires (professeur territorial d'enseignement artistique, assistant territorial d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe et assistant territorial d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe) dont 3 à temps non complet, et de 15 non titulaires.

Un de ces enseignants non titulaires (discipline alto) va bénéficier du dispositif relatif à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels (loi n°2012-347 du 12/03/2012) par sélection professionnelle.

Parmi les non titulaires également, 6 d'entre eux ont entamé un processus de validation des acquis leur permettant d'obtenir leur diplôme d'état.



**Personnel enseignant TITULAIRES**

Fonction ou disciplines enseignées	Nombre d'heures hebdomadaires	Cadre d'emplois (1)	Statut (2)	Diplôme (3) (et date d'obtention)	Concours FPT (date de réussite)	Date d'entrée fonction publique
FM	16h00	Professeur Territorial	Titulaire	DE fm 1988	Ex. profes Cat. A 01/10/07	01/09/1990
FM/MANDOLINE	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DE instrument ancien 2002 DE fm 2004		01/09/2003
VIOLON	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	Médaille d'or violon 1984		01/05/1990
VIOLONCELLE	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	Médaille d'or		01/05/1990
GUIWARE	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	Diplôme d'enseignement de guitare de l'Ecole Normale de musique de Paris 1977		01/09/1990
GUIWARE	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	1er prix guitare CNR 1987		01/09/2007
PIANO	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire détachement	Médaille d'or 1978		01/09/1990
PIANO	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	Médaille d'or piano 1997		01/09/2003
PIANO	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DE piano 1990		01/09/1990
PIANO	16h00	Professeur Territorial	Titulaire détachement	CA piano 1995		01/09/1998
ORGUE/PIANO	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	1er prix orgue CNR 1987		01/05/2005

Personnel enseignant (suite) TITULAIRES

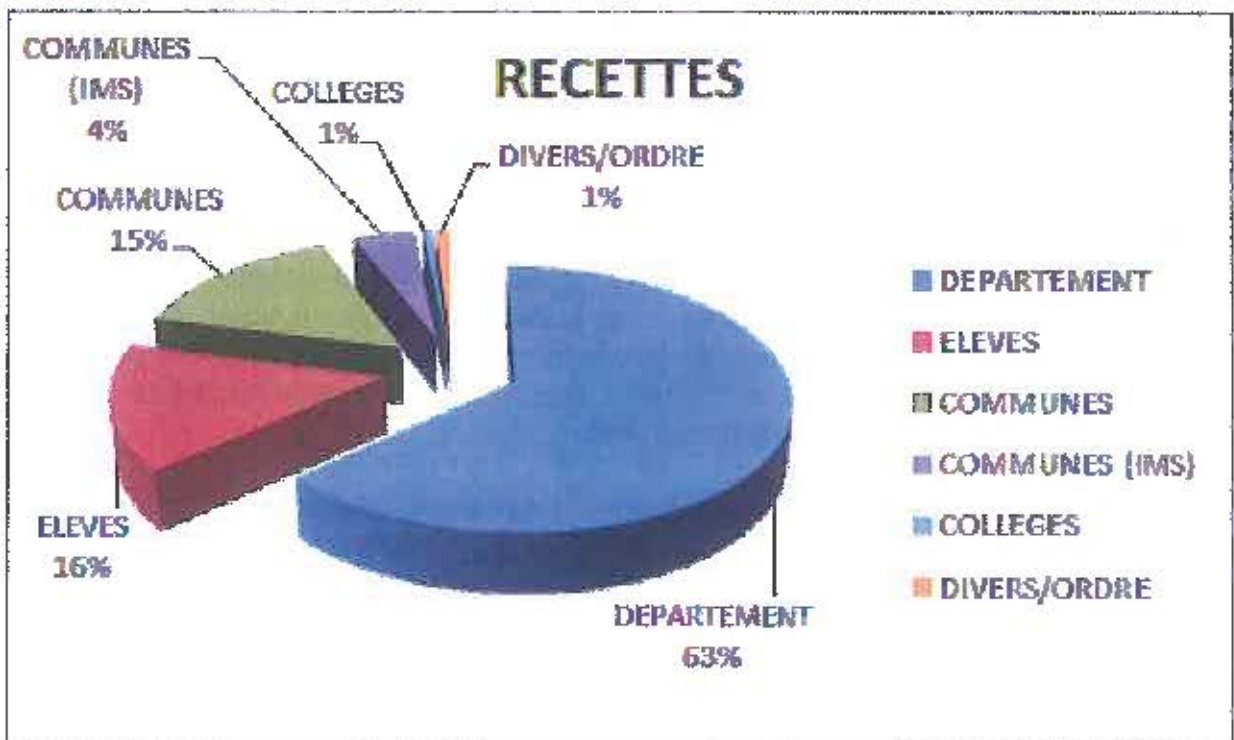
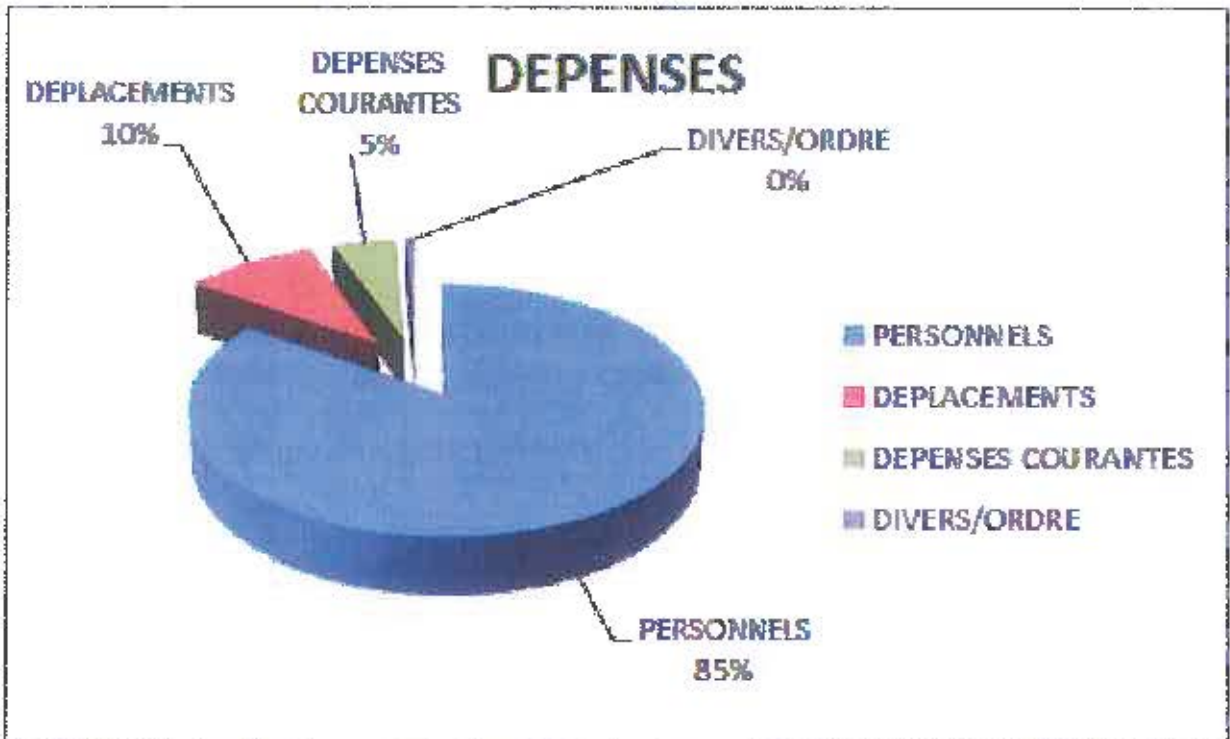
Fonction ou disciplines enseignées	Nombre d'heures hebdomadaires	Cadre d'emplois (1)	Statut (2)	Diplôme (3) (et date d'obtention)	Concours FPT (date de réussite)	Date d'entrée fonction publique
ACCORDEON	20h00	Chargé de cours	Titulaire	1 <sup>er</sup> prix d'accordéon 1978		01/05/1990
CLARINETTE	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DE clarinette 2005		01/09/2011
FLUTE	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DE flûte traversière 1994		01/09/2002
SAXOPHONE	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DE saxophone 1986		01/09/1990
TROMBONE	20h00	Directeur Adjoint	Titulaire	DE 1986		01/05/1990
BATTERIE	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	Certificat fin d'étude 1983		01/05/1990
PERCUSSION	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DE percussion 1989		01/09/1990
MIMS	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DUMI 1988		01/05/1990
MIMS	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DUMI 1987		01/05/1990
MIMS	20h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DUMI 1989		01/05/1990
MIMS	10h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DUMI 1987		01/05/1990
MUSIQUE TRAD.	12h00	AEA principal 1ère classe	Titulaire	DE musique trad.1996		15/11/1990

Personnel enseignant (suite) **NON TITULAIRES**

ALTO	17h00		Contractuel	DE alto 2003	25/09/2006
GUITARE	2h30		Contractuel	DE PARTIEL DE MAA option guitare par VAE (3UV/4)	01/09/2014
GUITARE	18h00		Contractuel	DIPLOME D'ETUDES MUSICALES DE GUITARE 2007	01/09/2011
GUITARE	20h00	CDI	Contractuel	DE guitare 2006	15/09/2003
PIANO	17h00		Contractuel	DE piano 2013	01/09/2011
PIANO	10h00		Contractuel	CAPES éducation musicale 2007	01/09/2012
PIANO	18h00		Contractuel	CYCLE 3 PIANO ET CHANT CNR PALAISEAU 1984	01/09/2011
PIANO	17h00		Contractuel	DUMI 2011	25/09/2006
PIANO FM	09h30		Contractuel	DUMI 2001	01/01/2015
TROMPETTE	10h00		Contractuel	DEM trompette 2010	01/11/2011
PERCUSSION	6h00		Contractuel	CNR NICE 1976 classe de percussion 1976	06/02/2013
PERCUSSION	2h00		Contractuel	Maîtrise d'Histoire 2001	01/01/2015
MIMS	17h00		Contractuel	DUMI 2004	11/10/2010
CHANT TRAD	2h30		Contractuel		01/10/2006
THEATRE	4h30		Contractuel		17/09/2007



Le budget du Conservatoire en 2015



## Le Bilan

Le Conservatoire Départemental, concernant ses effectifs d'élèves, son volume d'activités et sa présence sur le territoire du Moyen et du Haut pays, peut afficher un bilan satisfaisant.

Il reste fidèle à ses missions d'origine de pouvoir mettre à disposition des communes parfois très éloignées du littoral un personnel enseignant diplômé et de qualité.

Il a élargit son partenariat avec l'Education Nationale, qui permet aujourd'hui des actions d'envergure avec les écoles primaires mais aussi avec les collèges du Département.

Il a par ailleurs mis en place d'autres actions partenariales avec des Conservatoires et Ecoles de Musique agréées du Département, en participant à la création d'un diplôme de premier cycle commun et pour valoriser des pratiques collectives (Ensemble Harmonique, Musiques Actuelles).

Bien évidemment, la poursuite de la dynamique de la structure repose sur la mise en place d'un budget équilibré.

A ce sujet, on constatera que la part salariale de ce budget est conséquente : 85 % du budget total, qui s'explique en particulier par la présence d'un corps professoral titulaire de 23 enseignants. Les conséquences de l'ajustement des rémunérations de ce personnel tenant compte de la « montée en grade » et de l'ancienneté, demandent par conséquent un ajustement progressif du budget général.

Le Conseil Départemental, premier partenaire budgétaire du Conservatoire : 63 % du budget de la structure, a maintenu avec constance sa subvention au niveau de ce pourcentage et les 23 communes membres du Syndicat Mixte intervenant pour 20 % du budget général ont également poursuivi leurs efforts de soutien à la structure, notamment dans le financement des interventions en milieu scolaire.

La moyenne d'âge des professeurs titulaires du Conservatoire est de 50 ans. Ceux-ci parcourent en moyenne, pour l'ensemble du corps professoral, 280 kilomètres par semaine sur des routes de montagne du Moyen et du Haut Pays (44 kilomètres pour le chiffre le plus bas et 750 kilomètres pour le chiffre le plus élevé). Les conditions d'exercice du métier peuvent donc être particulièrement éprouvantes.

Les enseignants du Conservatoire qui agissent sur un périmètre d'action de 23 communes n'ont pas tous l'occasion de se croiser, chacun se rendant en moyenne dans trois centres différents par semaine. Il faut donc veiller à maintenir la cohésion de cette équipe de professeurs.

Dans certaines communes, le nombre de salles mis à disposition pour les activités du Conservatoire n'est plus suffisant au regard du développement de ces activités, ou posent des problèmes de cohabitation avec des activités proposées par d'autres associations.

Enfin, si l'équipe de direction a été renouvelée à sa tête, il conviendrait, pour permettre au Directeur Musical d'avoir une présence effective sur le terrain chaque semaine, de confier le travail de coordination administrative à un nouvel agent, en mesure de relayer les directives musicales et pédagogiques auprès du personnel administratif et d'organiser en conséquence le

travail de ces agents (rôle dévolu en 1990 au poste de secrétaire général, non renouvelé depuis cette date).

#### **4/ Les enjeux et orientations du nouveau projet d'établissement**

- **Le Projet artistique, moteur des projets pédagogiques et facteur de motivation et de cohésion de l'équipe des professeurs**

Le projet artistique se conçoit à l'échelle du territoire sur lequel se concentrent les activités du Conservatoire : projet de la commune ou du regroupement de communes, mais aussi projet de la tutelle « Conseil Départemental » (exemple des « Soirées Estivales » et de la manifestation « C'est pas Classique », événements culturels créés par le Conseil Départemental).

Il est également l'émanation naturelle de toutes les pratiques collectives : instrumentales, vocales, théâtrales, pratiques collectives à l'école primaire et au collège, mais aussi des cours de formation musicale qui peuvent mettre en place un projet artistique d'où sera ensuite déduit la démarche pédagogique de prise de conscience des phénomènes musicaux.

Il résulte aussi d'une collaboration avec d'autres structures d'enseignement de la musique du Département.

Réunissant des équipes nécessaires pour sa conception et sa réalisation, le projet artistique participe de fait à la cohésion du corps enseignant du Conservatoire et entretient la motivation des enseignants et de leurs élèves.

- **La valorisation et le croisement des esthétiques musicales pratiquées au Conservatoire dans un esprit d'ouverture à tous les répertoires**

Depuis les répertoires de Musique Traditionnelle, faisant historiquement partie des spécificités de la structure, jusqu'aux Musiques Actuelles, en phase d'expansion, il convient de ne pas cloisonner les différents répertoires pratiqués au Conservatoire, et de profiter en particulier du cours de formation musicale pour faire pratiquer tous ces répertoires à l'ensemble des élèves, en leur faisant ainsi découvrir à la fois les caractéristiques de chaque esthétique et ce qui peut également les réunir ou les faire se rencontrer. Gardons à l'esprit que les élèves peuvent avoir accès en 2015, sur leurs tablettes, téléphones et ordinateurs, à toutes les musiques du monde.

- **Les nouveaux outils numériques en appui des actions pédagogiques et de diffusion**

Une réflexion doit être engagée sur l'utilisation de ces outils, à l'heure où le Département des Alpes Maritimes souhaite très prochainement équiper tous les collégiens de tablettes numériques. L'esprit de cette réflexion repose sur le fait de considérer ces outils, non pas comme un but en soi, mais d'imaginer ce qu'ils pourraient apporter, en soutien d'un cours d'instrument, de formation musicale, et pour favoriser la créativité des élèves dans le domaine de la musique assistée par ordinateur (MAO).



## **5/ Les objectifs d'actions à moyen et long terme**

### **Le calendrier des actions sur le moyen terme**

#### **1<sup>er</sup> trimestre 2015**

Organisation de pratiques musicales collectives « voix-percussions » dans les cours de Formation musicale et conception du projet artistique : concert 30<sup>ème</sup> anniversaire du Conservatoire, « C'est pas Classique ».

#### **2<sup>ème</sup> trimestre 2016**

Mis en place du nouveau projet artistique « Gerswhin » (Ensemble harmonique, classes de formation musicale) et d'une comédie musicale « Musiques Actuelles ».

Table ronde « nouveaux outils numériques » avec des directeurs de Conservatoire du département et des professeurs utilisant ces technologies.

Mise en place « activité MAO », en partenariat avec le collège de Breil sur Roya, dans le cadre du partenariat « Orchestre au Collège ».

Recherche de mécénat, pour financement du DVD « trentième anniversaire » du Conservatoire.

Réunion avec le Rectorat « projets internationaux » pour étude de projets artistiques et pédagogiques du Conservatoire pouvant bénéficier de financements européens.

Réunion avec des directeurs de conservatoire, des professeurs de formation musicale et les professeurs référents « Musiques actuelles » pour mise en place d'un cursus départemental 1<sup>er</sup> cycle « Musiques Actuelles ».

#### **3<sup>ème</sup> trimestre 2016**

Mise en situation d'un nouvel agent : « responsable administratif » au sein de l'équipe administrative.

Organisation « Festival d'Ensembles Harmoniques » sur le site Sospel.

Organisation de l'examen départemental 1<sup>er</sup> cycle Musiques Actuelles (pratiques collectives).

#### **Septembre 2016**

Pérennisation du poste de « responsable administratif ».

Stagiairisation du professeur d'alto, violon, formation musicale et titularisation en mars 2017.

## **Le descriptif de ces actions et leur prolongement sur le long terme**

- **Dès la rentrée 2015, mise en place d'une pratique régulière hebdomadaire de chant choral et d'ensemble de percussions dans les cours de formation musicale de 5 centres «pilotes» du conservatoire.**

Ces pratiques collectives sont rendues possibles par le regroupement de deux à trois cours de formation musicale pendant une 1/2 heure, placés sous la responsabilité des professeurs de ces cours. Ces derniers mettent en commun leurs compétences dans les domaines du chant choral et sont également soutenus dans leur démarche par les professeurs de percussions du Conservatoire et les professeurs référents « Musique Traditionnelle.

Le répertoire choisi permettra d'aborder des esthétiques musicales variées tout au long de l'année. Ces pratiques ont fait l'objet, en amont, de la mise en place d'un projet artistique préparé de septembre à fin novembre 2015, mettant en valeur un chant traditionnel de la vallée de la Vésubie et un travail de « percussions corporelles ». Une prestation a été donnée dans le cadre de la manifestation « C'est pas Classique » du Conseil Départemental, fin novembre.

Un nouveau projet artistique autour des musiques de Gershwin réunira au deuxième semestre les élèves des cours de formation musicale et ceux de l'Ensemble Harmonique Départemental pour interpréter des extraits d'œuvres de ce compositeur, avec des arrangements originaux pour chœur et orchestre réalisés par le référent « Musiques Jazz » du Conservatoire.

Une autre création musicale, proposée sous la forme d'une « comédie musicale » par l'équipe « Musiques Actuelles » du Conservatoire sera également mise en œuvre sur le site de « Tourrette Levens ».

Ces réalisations artistiques et ces pratiques collectives au sein des cours de formation musicale seront progressivement développées dans l'ensemble des 23 centres du conservatoire dans les cinq années à venir.

Pour appuyer le développement des pratiques collectives dans le cadre des cours de formation musicale, des actions de formation seront proposées aux professeurs.

Deux séances sur la technique vocale ont déjà été organisées au mois de novembre, et se poursuivront dans l'année 2015. Seront également proposées aux enseignants des sessions de formation aux pratiques percussives, ainsi que des séances de formation d'arrangement et d'orchestration pour des petites formations instrumentales et vocales.

- **Organisation à l'initiative du Conservatoire, en janvier 2016 d'une « table ronde » réunissant des directeurs et des professeurs de Conservatoire du Département intéressés par une réflexion sur l'utilisation des nouveaux outils technologiques numériques. Cette réunion a comme objectif de recenser toutes les initiatives qui ont été prises dans ce domaine à l'échelle du Département, pour imaginer ensuite des actions concrètes d'utilisation de ces nouveaux outils.**

Sera également créée en janvier 2016 une activité MAO intégrée à la pratique collective musicale des collégiens niveau 4ème-3ème de Breil-sur-Roya, dans le cadre de l'opération « Orchestre au Collège ». Cette activité sera ensuite proposée dans les années à venir aux collégiens des trois autres établissements partenaires de l'opération.

- **Concernant le développement des « Orchestres au Collège », les réalisations de cette fin d'année dans les communes centres ou sont présentes ces pratiques, réuniront autour d'un même projet artistique les classes de CM1-CM2 et les classes de 6ème.** L'objectif est en effet de réaliser la jonction entre les niveaux primaire et collège, que l'Education Nationale a d'ores et déjà prévu de réunir dans un même cycle. Si le Conseil Départemental qui finance ses opérations le souhaite, il est envisageable pour les cinq années qui viennent de créer d'autres orchestres au collège sur le périmètre d'action du conservatoire.
- **Avec l'objectif de faire émerger de nouveaux projets artistiques fédérateurs mettant en valeur des territoires, il serait intéressant, en concertation avec les élus des 23 centres du Conservatoire, de créer pour les cinq années à venir des temps forts annuels ou bi-annuels, mettant en valeur les différentes pratiques instrumentales ou types de répertoire pratiqués au Conservatoire :**

Ainsi, un *Festival Départemental d'Ensembles Harmoniques* sera réalisé sur la magnifique place de la cathédrale de Sospel, dans le centre historique, fin juin 2016. D'autres événements pourront être proposés à moyen et long terme : un *Festival Baroque* dans la Roya-Bévéra, territoire qui est riche en églises et chapelles de cette esthétique; un *Festival de Musiques traditionnelles ou du monde* dans la vallée de la Vésubie et dans le haut pays grassois, qui accueillent depuis longtemps les pratiques musicales traditionnelles du Conservatoire; un *temps fort autour des Musiques Actuelles* à Carros, qui peut mettre à disposition son théâtre « Juliette Gréco », très bien équipé dans les domaines du son et la lumière, éléments indispensables à la mise en valeur de cette esthétique musicale; une *rencontre départementale autour de la pratique des cordes* à Saint Cézaire-sur-Siagne et à Tourette-Levens, communes centres où la pratique de ces instruments est relativement importante; un *Festival de théâtre* à Lantosque, qui dispose d'une salle des fêtes bien équipée pour accueillir ce genre de manifestation, etc...

- **Poursuivre la structuration des enseignements des Musiques Traditionnelles et des Musiques Actuelles à la fois au sein du conservatoire mais aussi à l'échelon du Département.**

Ces répertoires pratiqués préalablement sous forme d'ateliers « hors cursus » au Conservatoire, peuvent aussi donner lieu à la mise en place de cursus spécifiques destinés à mieux encadrer la progression et l'évaluation des élèves ayant choisi ces pratiques. C'est déjà le cas pour les Musiques Traditionnelles, mais il serait utile à moyen terme de réaliser une nouvelle concertation départementale avec d'autres structures enseignant ce type de répertoire pour continuer à développer et dynamiser ce secteur de pratique musicale. L'objectif est de construire un cursus à partir des pratiques traditionnelles locales puis d'élargir cette découverte et exploration de répertoires à l'Europe et aux territoires extra-européens.

Pour les Musiques Actuelles, une action départementale est déjà engagée depuis trois ans : le MAD TOUR.

Dans ce cas précis, c'est bien le projet artistique qui a précédé et suscité la réflexion pédagogique. Celle-ci devrait permettre, en réunissant dès le début du deuxième semestre les directeurs et les professeurs des 7 écoles de musique et conservatoires partenaires du MAD TOUR, d'affiner les critères d'acquisition des compétences des élèves à l'issue d'une fin de premier cycle, et de proposer la mise en place du premier examen de fin de cycle départementale Musiques Actuelles



en juin 2016. Par ailleurs, dans le cas où le Conservatoire à Rayonnement Régional de Nice comme il semble l'avoir envisagé, choisirait de n'accueillir dans le futur, au sein de son département «Musiques Actuelles» que des élèves de deuxième cycle, il y aurait bien nécessité d'articuler en amont dans toutes les écoles de musique et conservatoires agréés du Département un premier cycle cohérent avec le niveau de compétences demandé aux élèves souhaitant rejoindre par la suite le deuxième cycle du CRR.

- **Toutes ces actions reposent sur l'engagement d'une équipe de professeurs solidaires et motivés. Pour cela, il sera nécessaire de continuer à conforter l'emploi de certains d'entre eux**

Sur le moyen terme, rentrée 2016, titularisation d'un professeur d'alto, par ailleurs responsable de cours de violon et de formation musicale. On a en effet souligné la bonne dynamique des classes de cordes du Conservatoire, et pour accompagner au mieux cette dynamique, un troisième poste de titulaire est nécessaire.

Engagement d'un nouveau professeur de guitare, dans un premier temps sur un emploi non titulaire, pour remplacer à la rentrée 2016 un départ à la retraite et contribuer ainsi au mouvement de rajeunissement indispensable de l'équipe de professeurs.

Sur un plus long terme, étude au cas par cas des possibilités de pérennisation d'emploi pour d'autres professeurs, suivant les besoins de la structure et les secteurs d'activités appelés à connaître des développements importants.

- **Enfin, il s'agit de dégager pour l'avenir d'autres relais financiers en appui des efforts engagés par le Conseil Départemental et les 23 communes du Syndicat Mixte.**

Certaines «nouvelles pistes» seront d'ores et déjà explorées et mises en pratique cette année. Le conservatoire a sollicité en avril 2015 auprès de la Direction Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes une habilitation à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux. Cette habilitation, effective dès le mois de janvier 2016, permettra de faire un appel aux entreprises travaillant sur la zone géographique du Conservatoire pour financer les concerts et manifestations du 30<sup>ème</sup> anniversaire.

Sur le long terme, ce rapprochement entre le monde de l'entreprise et celui des activités du Conservatoire pourra donner lieu à d'autres collaborations pour soutenir les nouveaux projets artistiques et pédagogiques de la structure..

On peut également, pour un certain nombre d'actions à caractère transfrontalier et concernant plus particulièrement les actions artistiques et pédagogiques de la Roya-Bévéra, engager des procédures de financement par le montage de projets européens inter-reg, avec les territoires italiens à proximité de nos communes centres.

Le Rectorat qui a en son sein une équipe travaillant sur le montage de ce type de projets a pris l'initiative de contacter au mois d'octobre 2015 la Direction du Conservatoire pour lister toutes les actions envisageables dans le domaine musical sur le moyen et le long terme et mettre en place dès la rentrée 2016 un certain nombre de projets favorisant les partenariats avec l'Italie.

## 6/ Conclusion

### Carte de l'intercommunalité

#### Répartition des 23 Centres sur les Territoires de l'intercommunalité



De nouveaux enjeux de territoires et de partenariats se dessinent pour le Conservatoire Départemental.

L'activité du Conservatoire Départemental de Musique est répartie sur 23 communes correspondant à une étendue géographique que l'on peut estimer à plus de 3000 km<sup>2</sup> environ et cela au sein d'un département dont la superficie est de 4298 km<sup>2</sup>. Cette comparaison permet de souligner l'ancrage territorial de la structure. Ces communes qui représentent aujourd'hui plus de 44 600 habitants (somme des communes adhérentes) revendiquent souvent leur différence de communes de montagne. Le Conservatoire Départemental de Musique a su se positionner et prendre sa place dans le cadre de ce projet d'aménagement du territoire.

La carte présentant le dispositif de l'intercommunalité des Alpes Maritimes en 2014 fait apparaître un territoire se découpant désormais en sept entités.

- **1 Métropole :** *Nice Côte D'Azur*
- **4 Communautés d'Agglomération :** *C.A. de la Riviera Française et de la Roya, C.A. de Sophia Antipolis, C.A. du Pays de Grasse, C.A. des Pays de Lérins*
- **2 Communautés de Communes :** *C.C. Alpes d'Azur, C.C. du Pays des Paillons*

On remarquera d'une part, que les 23 communes centres du Conservatoire ainsi que les communes associées au dispositif, sont réparties sur cinq de ces entités : Métropole Nice Côte d'Azur, C.A. de la Riviera Française et de la Roya, C.A. du Pays de Grasse, C.A. de Sophia Antipolis, C.C. Alpes d'Azur. Sur ces territoires, le rayonnement du Conservatoire Départemental s'associe également au rayonnement de 5 conservatoires et écoles de Musique à rayonnement communal et intercommunal agréés par le Ministère de la Culture : Conservatoire de Cagnes sur Mer, Conservatoire de Grasse, Conservatoire de Menton, Conservatoire de Valbonne Sophia-Antipolis, Ecole de Musique de Vence.

On remarquera d'autre part que le Conservatoire n'est pas présent sur le territoire : C.A. des pays de Lérins. Il n'avait en effet pas vocation à être positionné sur cette zone qui regroupe en effet essentiellement des communes du littoral ou proches du littoral et qui dispose d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental : le CRD de Cannes.

En revanche, le Conservatoire Départemental n'a également aucun centre sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, territoire regroupant pourtant des communes du Moyen Pays et qui ne dispose pas au jour d'aujourd'hui d'un conservatoire ou école de musique agréé par le Ministère de la Culture.

Ce territoire accueillera-t-il un jour des activités du Conservatoire ? La question peut légitimement se poser.

Quelles seront par ailleurs dans l'avenir, les compétences de ces sept structures intercommunales dans les domaines scolaires et culturels ?

On constate que certaines d'entre elles se sont déjà positionnées dans le domaine scolaire (C.C. Alpes d'Azur, S.I.V.O.M. de la Tinée) et que des décisions de financement d'interventions en milieu scolaire qui étaient de la responsabilité de la commune accueillant ces actions sont désormais prises par les exécutifs de ces structures inter communales, d'où la mise en place de nouveaux dispositifs de partenariat avec le Conservatoire Départemental, débordant le dispositif habituel ne concernant que le maire d'une des communes centres.



Les répercussions sont également sensibles sur la mise à disposition des locaux quand il s'agit de salles de classes d'écoles primaires. Là encore, la décision de la mise à disposition de certains locaux de nos 23 centres est désormais prise par l'entité intercommunale, et non plus par le maire de la commune.

Si certains de ces regroupements intercommunaux prennent également un jour la compétence culturelle, le financement des activités des communes centres du Conservatoire pourrait donc être soumis au pouvoir décisionnaire de l'entité intercommunale. Soulignons cependant que le statut de Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental oblige « tout reprenneur » de l'activité à abonder dans les mêmes proportions au financement de cette activité.

Le Conservatoire Départemental a montré par le passé sa capacité d'adaptation et de réaction aux problématiques d'aménagement du territoire ainsi que sa souplesse et sa réactivité dans le domaine de la mutualisation de ses actions et du partenariat avec d'autres structures. Nul doute qu'il en sera de même pour les années à venir.



Décembre 2015

*Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes*  
66 route de Grenoble - Bâtiment Ariane, Nice-Leader - 06200 Nice, France.  
Tel: +33 (0)4 93 83 60 40 ■ Fax: +33 (0)4 93 83 31 83 ■ Mel: [edmam@orange.fr](mailto:edmam@orange.fr)  
Siret : 250 601 499 00024 syndicat-mixte département-communes

# PROMET DE DÉLIBÉRATION

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

DÉPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du  
**Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes**

Séance du 02 Décembre 2015

L'an deux mille quinze et le deux décembre à 18h00

Objet :

**Projet**

**d'Etablissement** Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean THAON**

**N° 1512/02** Présents ou représentés :

**MM** : THAON, BLANCHI, FRERE, CONSTANT, CORNIGLION, GINESY, LOMBARDO, QUERCIA, MASSEGLIA, VIAUD,

**MIMES** : BRUNN, COLLE, DE POULPIQUET, DUHALDE-GUIGNART, DUMONT, EL HEFNAOUI, FERRAND, ISNART, OLIVIER, PENIELLO, PIRET, SIEGEL, SOULIE

Le Président du Syndicat Mixte informe les membres du Comité qu'en raison d'un renouvellement de classement du Conservatoire Départemental de Musique conformément au décret n°2006-1248 du 12/10/2016 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, danse, et de l'art dramatique et à l'arrêté du 15/12/2006 fixant les critères du classement de ces établissements, le Conservatoire a saisi l'opportunité pour réactualiser son projet d'établissement qui sera adressé à la direction générale de la création artistique du ministère de la culture et de la communication.

Le projet d'établissement est la clé de voûte d'un document qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que toutes les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Il définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution.

L'élaboration du nouveau projet d'établissement du Conservatoire Départemental a été préparée par un questionnaire adressé à l'ensemble de l'équipe pédagogique de la structure, en mars 2015. L'orientation du questionnaire avait comme principal objectif la mise en valeur des pratiques musicales collectives du Conservatoire à partir d'un projet artistique permettant de nourrir la démarche pédagogique. Une synthèse et une analyse de ce questionnaire ont ensuite été effectuées au sein de trois commissions pédagogiques successives au mois de mars, avril et mai 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président  
Jean THAON



PROJET DE DELIBERATION  
Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du  
Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes

Après présentation de ce document par le Directeur (en annexe), le Président recueille les observations de chacun et apporte toutes explications jugées nécessaires.

**Le Comité Syndical , après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter le nouveau projet d'établissement du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes,
- de charger le Président de transmettre ce document à la direction générale de la création artistique du ministère de la culture et de la communication et sa mise en vigueur.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Transmis en Préfecture le 15/12/2015

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

  
Le Président  
de la CMAOM  






the 1990s, the number of people who have been employed in the public sector has increased in all countries.

There are a number of reasons for the increase in public sector employment. One of the reasons is the increase in the size of the public sector. The public sector has become a major employer in all countries. The public sector has become a major employer in all countries.

Another reason for the increase in public sector employment is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.

A third reason for the increase in public sector employment is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.

There are a number of reasons for the increase in public sector employment. One of the reasons is the increase in the size of the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.

Another reason for the increase in public sector employment is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.

A third reason for the increase in public sector employment is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.

There are a number of reasons for the increase in public sector employment. One of the reasons is the increase in the size of the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.

Another reason for the increase in public sector employment is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.

A third reason for the increase in public sector employment is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.

There are a number of reasons for the increase in public sector employment. One of the reasons is the increase in the size of the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.

Another reason for the increase in public sector employment is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.

A third reason for the increase in public sector employment is the increase in the number of people who are employed in the public sector. The public sector has become a major employer in all countries.